Accusé de réception en préfecture 023-252326079-20221221-2022-02-045-DE Date de télétransmission : 23/12/2022 Date de réception préfecture : 23/12/2022

# Département de La Creuse Evolis 23

# Réunion du Comité du 21 Décembre 2022

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT VAURY le 21 Décembre 2022 à 15h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

1ère convocation: 06 Décembre 2022

Comité Syndical du 13 Décembre 2022 : absence de quorum

2ème convocation: 15 Décembre 2022

<u>Présents</u>: BERSET Pierre; BEUZE Daniel; BLED Nicole; BOQUET Jacques-André; CARENTON Daniel; CHAPUT Jean-Paul; CHASSAGNE Bertrand; CHASSAGNE David; CHAVANT Philippe; COURATIER Josiane; DARDAILLON Bruno; DE GRAEVE Gérard; DEBROSSE Guy; DUMAS Daniel; DUPEUX Viviane; DUQUEROIX sylvain; GASNET Gérard; GASPARD Isabelle; GENEVOIS Jean-François; GERBER Jean-Marc; GUILLOT Frédéric; MILLOT Catherine; MONDON Thierry; MOUTAUD Dominique; PETITJEAN Daniel; PINLOCHE Isabelle; PLANCOULAINE Patrick; POTHEAU Christian; RIOT Philippe; ROGET Valérie; ROUGEOT Patrick; ROUSSEAU Christian; SIMONNET Nicolas; THOMAZON Gérard; VERBRUGGHE Isabelle; VIRMONT Fabien.

Excusés: JANNOT Florence; NIQUET Jean-Marc; SIMON Sophie; VAN DRIEL Arie.

Suppléants: AUGER Pierre; BRUNATI Gilles; CAUDRON Patrick; DAUDON Moise; DELANNOY

Pascal; JEANROT Frédéric; PASCAUD Pierre; RANJON Nathalie.

Secrétaire de séance : Monsieur AUGER Pierre

SIMON Sophie (ST GOUSSAUD) donne pouvoir à MONDON Thierry VELGHE Jacques (AGGLO) donne pouvoir à ROUGEOT Patrick BARBAIRE J-Luc (ST VAURY) donne pouvoir à PLANCOULAINE Patrick PICQUENOT Quentin (Le GRAND BOURG) donne pouvoir à DUQUEROIX Sylvain GLENISSON M-Claude (CCPD) donne pouvoir à AUDONNET J-Louis

## DELIBERATION n°2022-02-045

#### Collège: affaires générales

	Physique	Voix
Membres	128	190
Présents	45	67
Pouvoirs	5	9
Votants	50	76

Code nomenclature: 7.10 - Divers

### Objet: Contributions forfaitaires 2023

Monsieur Le Président rappelle que la contribution forfaitaire a été refondue et réévaluée en 2021, sans évolution en 2022 et il propose de ne pas modifier pour 2023. Soit :

 ******		
Þ	1 délégué :	250 €
×	2 délégués :	500 €
×	3 ou 4 délégués :	750 €
A	5 délégués ou plus :	2 000 €

80 GB

Après délibération, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

D'approuver ces tarifs pour 2023.

PUBLICATION: 2 3 DEC. 2022

A NOTH,
Le Président
Patrick-Rougeot

SYNDICAT MIXTE D'AMÉN AGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. DE 16 800000